



Arrêté n°AR_2026_94

=====

**Portant réglementation temporaire
de la circulation et autorisation de travaux sur voirie**

Arrêté

Le Maire de la Commune de Mesnil-Roc'h (Ille-et-Vilaine), commune déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 22 septembre 2026, présentée par l'entreprise **VEZIE** ;

Considérant qu'il convient de permettre la réalisation de travaux de terrassement et raccordement électrique au 2 allée des Maîtres de Poste – Saint-Pierre-de-Plesguen 35720 Mesnil-Roc'h ;

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et faciliter l'exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

Article 1er - Durée et localisation : Du **lundi 5 octobre 2026 au vendredi 6 novembre 2026**, l'entreprise VEZIE est autorisée à intervenir sur la voie publique allée des Maîtres.

Article 2 – Circulation et accès : Pendant la durée des travaux la circulation sera rétrécie rue du Général Leclerc au droit du 2 allée des Maîtres de Poste et sera alternée par feux tricolores. Le stationnement interdit au droit du chantier.

Article 3 – Signalisation : La signalisation est à la charge de l'entreprise VEZIE. Elle devra être conforme aux instructions ministérielles en vigueur (arrêté du 6 novembre 1992).

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Mesnil Roc'h.

Article 4 – Publicité et affichage : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux deux extrémités du chantier avant le début des travaux.

Article 5 – Voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 6 – Exécution : Monsieur Le Maire de Mesnil-Roc'h est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Combourg

Et notifié à :

- L'entreprise VEZIE

Fait à Mesnil-Roc'h,
Le 30/09/2026

Le Maire,
Rodolphe HAREAU.

